



**Dossier de synthèse relatif au projet
du centre de stockage de déchets ultimes de Point-Clos.**

SOMMAIRE

Le sujet	p.3
L'Association Sauvegarde de Brocéliande	p.3
La justification d'une opposition au projet du SMICTOM	p.4
Sur les lacunes du dossier présenté par le SMICTOM	p.5
Résultats de nos études sur le projet	p.6
<i>Le fonctionnement prévisionnel du site de Point-Clos</i>	
- 1 – Le stockage	p.7
- 2 – L'eau	p.8
- 3 – Les biogaz	p.9
- 4 – Le réaménagement du site après exploitation	p.9
<i>Le projet Point-Clos : la poubelle qui envahit la forêt</i>	
- Aujourd'hui....et demain ?	p.10/11
Les raisons de notre opposition au projet	
- 1 – Atteinte au patrimoine naturel et culturel de Brocéliande	p.12
- 2 – Effets irréversibles sur l'économie locale et le tourisme	p.12
- 3 – Les récents et importants déboisements du SMICTOM et des établissements THEAUD...	p.13
- 4 – Une étude technique du projet bâclée....	p.13
- 5 – Des pollutions reconnues et avérées mais très largement minimisées	p.14
Petit florilège des lacunes, inexactitudes et omissions de dossier CET	
Point-Clos (extraits du dossier Géoarmor)	
- En guise d'introduction	p.15
- Le tourisme	p.15
- La population locale	p.15
- La faune	p.16
- La flore	p.16
- Les pollutions diverses et l'impact sur la santé	p.16
- En guise de conclusion temporaire	p.17
Nos conclusions :	
nous reprochons...nous voulons...	p.18
Contact	p.19
Dossier annexe :	
« Les actions déjà menées : pétitions, affiches, articles de presse ... »	

LE SUJET

Le 14 novembre 2003, le SMICTOM (Syndicat mixte intercommunal de traitement des ordures ménagères) du Centre Ouest a formulé auprès de la Préfecture de Région une demande d'autorisation d'exploiter un centre de stockage de déchets ménagers au lieu-dit « Point-Clos » sur la Commune de GAEL.

Ce projet doit se superposer à une ancienne décharge qui aurait du faire l'objet d'une réhabilitation aux termes d'un arrêté préfectoral du 19 juin 2000 et qui en soi représente déjà une menace sérieuse pour la santé des riverains et la qualité de l'eau.

Dans les faits, cette décharge, créée en 1977 et qui en 2002 produit 10 000m3 de lixiviats par an, n'a jamais été vraiment réhabilitée.

Ce projet vient également s'ajouter à une usine de broyage et à une plate-forme de compostage actuellement en fonctionnement et dont la régularité du fonctionnement prête à discussion.

Ce nouveau projet a fait l'objet d'une première enquête publique qui s'est déroulée au mois d'août 2004, en pleine période de vacances.... !!.

L'enquête publique a donc été prolongée et le rapport du commissaire enquêteur devrait être transmis prochainement à la préfecture avant la décision finale...

Mais dans ce cadre, d'une part la population et les acteurs du développement local n'ont pas eu le sentiment d'être écoutés ni entendus.

En outre, ils ont pu constater le caractère particulièrement lacunaire du dossier de demande d'autorisation présentée par le SMICTOM et préparé par la société GEOARMOR.

L'ASSOCIATION SAUVEGARDE DE BROCELIANDE

Conscients également du caractère purement formel des enquêtes publiques environnementales qui relèvent parfois plus d'un alibi de démocratie locale que d'une consultation susceptible d'être prise en compte dans la décision finale, la population ainsi que les acteurs du développement local ont constitué une association, **l'Association Sauvegarde de Brocéliande (ASB), qui regroupe non seulement des riverains, mais aussi et surtout, des élus locaux, des agriculteurs, des acteurs du tourisme et de la culture locale, ainsi qu'un certain nombre d'associations adhérentes.**

Cette association a également été renforcée d'adhérents extérieurs au département, extérieurs à la région voire au territoire national, et qui sont particulièrement sensibles à la protection de Brocéliande qui est le cœur de la légende arthurienne.

LA JUSTIFICATION D'UNE OPPOSITION AU PROJET

En premier lieu, il convient de souligner que le secteur de Point-Clos a déjà été largement sollicité par des projets de ce type : décharges sauvages, ancienne décharge, usine de broyage de déchets, plate-forme de compostage, inhumation de milliers de cadavres de vaches atteintes de fièvres aphteuse, etc...

Ce dernier projet s'inscrit donc dans une logique visant, à terme, à faire de Brocéliande une poubelle géante.

Ainsi les études menées sans concertation dans le cadre de l'élaboration du dossier ont elles conclu à l'absence de patrimoine culturel local.

L'ensemble de ces acteurs regroupés au sein de l'ASB a donc jugé crucial de barrer la route à ce projet, **d'une part**, dans la mesure où il va porter une atteinte directe à l'économie locale centrée sur l'agriculture (il existe de nombreuses parcelles cultivées et parcelles d'élevage à proximité directe du projet), le tourisme vert (le projet se situe à 40m de la forêt domaniale de Gaël / Paimpont) et le tourisme culturel, données qui ont été totalement ignorées par les porteurs du projet.

Les risques d'atteinte à l'environnement et notamment à la qualité des eaux souterraines sont également particulièrement importants.

Le sous-sol présente une fissuration qui ne satisfait pas aux conditions d'imperméabilité pour recevoir un centre d'enfouissement.

Le Lac au Duc situés à 30 kilomètres sert à l'alimentation en eau des populations environnantes, les sources ARZHUR, « eau de source de Paimpont » se situent également dans le secteur, ainsi que d'autres sources qui étaient en phase d'être exploitées par les Brasseries LANCELOT (Projet Erges).

L'enfouissement de déchets ménagers produit des biogaz qui sont relâchés dans l'air ou brûlés. Dans les deux cas, ils produisent des gaz toxiques.

Mais, **d'autre part**, au-delà du classique principe « *not in my backyard* » et des menaces que ce projet fait courir à de nombreux secteurs économiques, l'opposition a été motivée au regard du patrimoine naturel et culturel unique auquel ce projet porte atteinte.

En effet, le projet s'inscrit au cœur du site de Brocéliande, à 2km à peine du Château de Comper qui abrite le Centre de l'Imaginaire Arthurien, et à la même distance des étangs de Comper qui dans la légende cachent le palais de cristal de la fée Viviane...

Les premiers boisements de la forêt domaniale de GAËL-PAIMPONT sont à 40 mètres à peine de la future décharge qui de toute part sera cernée d'arbres.

A ces constats généraux, s'ajoutent les multiples failles et insuffisances techniques du projet, qui ont justifié un NON massif de la part de la population et des acteurs locaux du développement.

SUR LES LACUNES DU DOSSIER PRESENTE PAR LE SMICTOM

☞ De manière générale, le dossier d'étude d'impact apparaît très largement insuffisant et incomplet.

☞ En particulier, ce projet est loin de répondre tant au niveau de sa localisation que de sa conception aux exigences découlant de la loi sur l'eau.

Ce projet est, en effet, situé en tête de bassin, sur un sol particulièrement perméable, sur une hauteur cernées de sources et à quelques kilomètres seulement du Lac au Duc dont l'eau est utilisée pour l'alimentation des Communes environnantes ;

☞ Le projet s'inscrit sur un site inclus dans le dossier départemental des risques majeurs à raison, en l'espèce, du risque notable de feux de forêt. Le centre de stockage projeté est situé à 40 mètres de la forêt domaniale de Gaël-Paimpont et à une distance similaire d'un espace boisé situé à l'Ouest.

Il culminera donc à environ 15 mètres. La décharge devant être créée et dont il est souligné qu'elle présente des risques importants en terme de départ de feu, sera, en outre, sise sur le site d'un ancien aérodrome militaire dont le sous-sol recèle un nombre important de bombes datant de la seconde guerre mondiale.

Pour autant, un stockage d'hydrocarbures est également prévu.

Enfin aucun dispositif sérieux de prévention des risques d'incendie ne figure dans le projet.

☞ Le Projet est intégré en très grande partie dans le périmètre d'une ZNIEFF II : ceci ne figure pas dans le dossier alors même que « *les ZNIEFF de type II doivent faire l'objet d'une prise en compte systématique dans les programmes de développement afin de respecter la dynamique de l'ensemble du milieu* » et à 2 kms d'un site Natura 2000.

☞ Les déchets destinés à être stockés sur le site d'enfouissement ne correspondent pas à la définition des déchets ultimes telle qu'elle a été définie par les textes en vigueur.

☞ Le principe de réversibilité n'a pas plus été intégré dans l'élaboration du dossier (⇒CAA Nantes, 15 juin 1995, SIGTDMA : BDEI 3/1996, p.2, concl. Isaïa) ;

☞ Le projet se situe sur le site d'un arboretum et d'un ancien aérodrome militaire datant des pionniers de l'aviation et pour lesquels un projet de mise en valeur est actuellement à l'étude ;

☞ Le projet se situe sur le site d'un mémorial de la seconde guerre mondiale érigé en l'honneur des aviateurs américains du 354th Fighting Group basés à cet endroit même durant les combats de la Libération.

☞ L'impact du projet sur les activités agricoles, touristiques et culturelles qui constituent la principale ressource du développement de ce secteur n'a pas été pris en compte dans le dossier.

RESULTATS DE NOS ETUDES SUR LE PROJET

Le SMICTOM du Centre Ouest d'Ille et Vilaine (*Syndicat Mixte Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères de la région Ouest de l'Ille et Vilaine*) a pour compétence **la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés** de 65 communes réparties sur 3 départements bretons : Ille et Vilaine, Côtes D'Armor et Morbihan.

Le SMICTOM collecte et traite les déchets de **86 556 habitants** ce qui a représenté en 2003, **17 437 tonnes** de déchets collectés.

Aujourd'hui le SMICTOM projette de créer un centre d'enfouissement de déchets ménagers et assimilés sur le site de Point Clos, adossé à la forêt de Brocéliande

La capacité de stockage du site est estimée à 500 000 m³ pour une durée de vie prévisionnelle du site entre 20 et 25 ans.

Cette nouvelle zone d'enfouissement de déchets, adossée à une ancienne décharge, aurait une emprise de **12,6 hectares dont 7 ha seraient dédiés au stockage des déchets ultimes**, le reste étant réservé aux traitements des effluents.

Les déchets susceptibles d'être acceptés sur ce nouveau site de stockage sont **des déchets ultimes issus des ménages, des artisans et commerçants et des entreprises**. Ces déchets proviennent des 65 communes adhérentes au Syndicat.

Pour exemples, on peut citer parmi les déchets acceptés : les refus de tri de la collecte sélective, refus du tri-compostage des ordures ménagères, les emballages souillés, les encombrants et gravats, les déchets de démolition, les déchets industriels banals¹, les déchets du nettoyage, les mâchefers non valorisables² (résidus de l'incinération), les boues de station d'épuration³...

Au terme de l'exploitation, le paysage du site de Point-Clos se présentera sous la forme d'un immense dôme de déchets revégétalisé, d'une hauteur moyenne de 10 mètres (variation de 9 à 13 mètres du sud au nord de la zone à enfouir) sur une distance de plus de 500 mètres.

¹ **Les DIB ou Déchets Industriels Banals** figurent parmi les déchets des entreprises de divers secteurs (industrie, commerce, artisanat, services, établissement collectif...). Ils comprennent les emballages usagés, les rebuts de fabrication, les invendus, etc...résultant de l'activité économique et sont formés d'une grande diversité de matériaux tels que le bois, papier-carton, métaux, plastique, verre, caoutchouc, **textiles et matières organiques végétales ou animales**.

² **Les mâchefers :** ce sont les imbrûlés des ordures ménagères issus de l'incinération de résidus urbains et de déchets assimilés. En raison de leur potentiel toxique, ils subissent une phase de maturation avant l'enfouissement.

³ **Les boues d'épuration** sont susceptibles de contenir des éléments biologiques et chimiques à impact dangereux sur la santé

LE FONCTIONNEMENT PRÉVISIONNEL DU SITE DE POINT CLOS

1.LE STOCKAGE

Le SMICTOM prévoit d'enfourir annuellement **25 000 tonnes de déchets ménagers et assimilés** (demande faite pour **30 000 tonnes** "pour faire face aux aléas" !) dans les quantités suivantes :

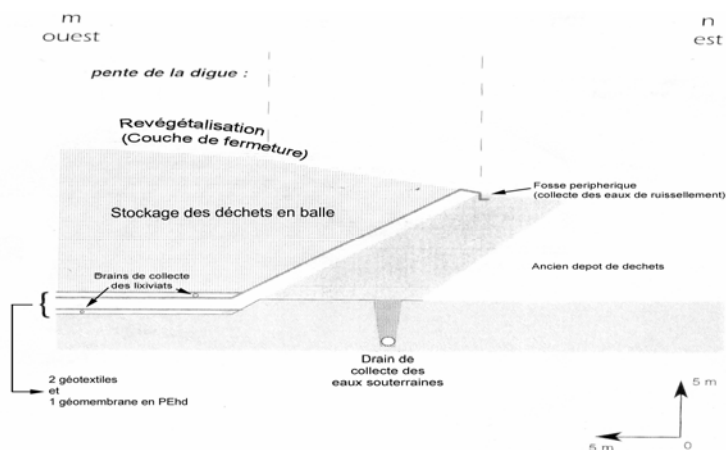
- 16 000 tonnes d'ordures ménagères soit 91 % des ordures ménagères collectées
- 500 tonnes de refus de tri de collecte sélective soit 13 % des déchets collectés
- 6500 tonnes de déchets non valorisables reçus en déchetterie
- 2000 tonnes de DIB.(déchets industriels banals)

Aucune indication n'est précisée dans le dossier d'autorisation concernant les quantités et le mode de stockage des boues et des mâchefers que le SMICTOM a prévu de stocker.

L'exploitation du site est prévue sur 3 casiers (fosses) subdivisés en 10 alvéoles de 5 000 m² chacune. Trois alvéoles sont ouvertes simultanément : l'une est en activité et reçoit des déchets, l'autre est en fin d'exploitation (phase de couverture), la troisième est en attente de recevoir des déchets.

Les alvéoles sont séparées les unes des autres par des digues intermédiaires (diguettes, hauteur de 2 m) permettant un isolement hydraulique de chaque alvéole. Des grandes digues périphériques étanches (de 5 à 14 m) ceinturent la zone de stockage et confinent les déchets.

Schéma de fonctionnement d'une alvéole



2. L'EAU

L'eau est l'ennemi de la décharge, les eaux de ruissellement, souterraines, les lixiviats (jus de décharges) doivent être obligatoirement collectés et traités avant rejet dans le milieu naturel.

Le site de stockage doit être imperméable pour recevoir les déchets.

Pour cela, **une barrière de sécurité dite passive** sous le stock de déchets est obligatoire : une profondeur de 1 m de sol à 10^{-9} m/s de perméabilité⁴ surmontant 5 m de sol à 10^{-6} m/s de perméabilité. Lorsque le sous-sol ne permet pas d'obtenir ce niveau d'imperméabilité des matériaux tels que l'argile, la bentonite sont rajoutés.

Une barrière de sécurité dite active est également obligatoire. Elle comprend l'utilisation de géosynthétiques (une géomembrane en PEHD entourée de deux géotextiles⁵), un massif drainant, et un réseau de drains collecteurs des jus de la décharge.

Les eaux pluviales traversant les déchets produisent **des jus de décharge ou lixiviats** fortement chargées en matière organique, matière azotée, hydrocarbures et métaux lourds.⁶

Ces eaux seront collectées par un réseau de drains placés dans le fond des alvéoles. Elles subiront un traitement biologique (aération) et physico-chimique. Après stockage, elles seront rejetées dans le milieu naturel (production de lixiviat estimée dans le projet à 22 000 m³/an).

Ce traitement est aujourd'hui en fonctionnement pour l'ancienne décharge. Actuellement les lixiviats (produits par l'ancienne décharge) sont collectés gravitairement par un réseau de drains placé à la base du dépôt (production annuelle estimée à 9 000 m³), et rejetés dans le milieu naturel.

Ainsi les lixiviats à traiter auront une origine double : l'ancienne décharge et le nouveau projet. S'y ajouteront les apports de la plate-forme de compostage.

Sur l'ancienne décharge, **la nature et la quantité des déchets stockés ne sont pas connus** et les déchets sont déposés à même le sol, sans protection. Il est précisé dans le dossier d'autorisation que «des contrôles n'ont pas mis en évidence de transfert de pollution notable au travers du sous-sol ».

En raison de la présence **d'eaux souterraines** à faible profondeur, il est projeté de rabattre la nappe en effectuant un drainage de ces eaux sous les alvéoles. Une fois collectées ces eaux seront envoyées vers une lagune de contrôle.

⁴ **Le coefficient de perméabilité** caractérise la capacité d'un sol à retenir ou laisser passer l'eau ou les substances liquides. Pour un $K = 10^{-9}$ m/s cela correspond à un écoulement de 3,15 cm par an. (hors fissuration)

⁵ La qualité des géomembranes est un élément important de l'installation. Des défauts peuvent apparaître au cours de la fabrication, (d'ailleurs elles ne sont garanties par le constructeur que **10 ans**) du transport, de la mise en œuvre (pose et soudure) et de la période de fonctionnement (ici **20 ans** minimum) Des expériences montrent une densité de 16 défauts par hectare dans les géomembranes des fonds de décharge. (source sosamognes)

⁶ arsenic, chrome, cadmium, mercure, plomb, chlorure de vinyle, chloroforme, amoniaque, etc...

3. LES BIOGAZ

Les gaz produits par la fermentation (biogaz) ont une incidence notoire sur l'effet de serre (CH₄, CO₂, NH₃, ...) sont malodorants (H₂S), et sont toxiques (HCl), certaines molécules étant même cancérogènes (étude d'impact, fasc. IV, page 70)

Les matières organiques contenues dans les ordures ménagères stockées dans les décharges entrent dans un processus de fermentation. Celle-ci peut se faire de façon **aérobie** (en présence d'air), si les conditions d'aération et d'humidité sont favorables, ou de manière **anaérobie** en absence d'aération adéquate. **Dans ce cas il y a production de biogaz** : un mélange de gaz carbonique (entre 30 et 45 %) et de méthane (entre 40 et 60 %) ainsi que d'autres composés dont certains sont responsables d'odeurs nauséabondes (hydrogène sulfuré H₂S et mercaptants) et d'autres sont volatils et très toxiques.

Plus une décharge est compactée plus elle produit de biogaz. Traditionnellement on admet qu'une tonne d'ordures ménagères produit 300 m³/jour de biogaz.

Pour diminuer sa production la seule solution est de limiter le taux de matières organiques mises en décharge .

Cependant il est indispensable de collecter le biogaz (risque d'explosion, risque d'asphyxie de la végétation avoisinante...). Pour ce faire la décharge sera équipée d'un drainage des gaz. Une fois collecté, le biogaz sera relâché dans l'air sans aucun traitement ou **très éventuellement** brûlé sur place à l'aide de torchère.¹

4. LE REAMENAGEMENT DU SITE APRES EXPLOITATION :

il s'agit de remettre le site de la décharge en végétation, et d'en assurer le suivi, la matière enfouie étant estimée rester active sur une trentaine d'années, ce qui hypothèque l'avenir sur une période de 50 à 60 ans au total.

¹ " Dans l'hypothèse où le biogaz émis n'est pas assez riche en méthane pour être brûlé, le sulfure d'hydrogène et le chloroéthylène apparaissent les plus présents. Dans le cas où le biogaz est brûlé en torchère, ce sont le benzène et l'acide chlorhydrique. **Les populations de passage n'encourent pas de risque sanitaire lié au projet (car leur) temps de séjour (est) restreint** " source : étude d'impact fasc. IV, p. 70 .

LE PROJET POINT CLOS : LA POUBELLE QUI ENVAHIT LA FORÊT.....

AUJOURD'HUI

Depuis 1975, Point Clos, situé sur la commune de Gaël (35), est le site choisi par le SMICTOM pour concentrer dans un espace restreint, l'ensemble des unités de traitement des déchets ménagers et assimilés des 65 communes adhérentes.

Point clos est situé à :

- . 2 km du bourg de Concoret, 5 km du bourg de Gaël, 5 km de Muel
- . 40 m du massif boisé de Paimpont (classé en Zone d'Intérêt Faunistique et Floristique –ZNIEFF-).
- . 2 km du château et des étangs de Comper à Concoret (inscrits sur la liste Natura 2000, en qualité d'habitat d'intérêt européen).

A noter l'existence d'un mémorial de la guerre 39-45, Point-clos ayant été un important camp d'aviation durant la guerre, camp dont il subsiste des vestiges archéologiques.

On recense actuellement sur ce site, 6 unités de traitement et stockage des déchets :

- . 4 unités en activité : une usine de broyage et compostage des ordures ménagères, un centre de stockage de déchets inertes, une déchetterie et, depuis 2004, une unité de compostage mixte appelée « T2 COMPOST ».
- . 2 unités en arrêt d'exploitation : une décharge réhabilitée⁵ (ouverte en 1975 et réhabilitée en 2000), un ancien dépôt de ferraille.

Ce sont les établissements THEAUD situés à Saint Méen le Grand qui gèrent l'ensemble de ces activités de collecte et de traitement des déchets.

ET DEMAIN ?...

Les décideurs du projet nous présentent Point Clos comme l'endroit idéal pour installer un centre de stockage de déchets. Cependant sur les 65 communes **aucun autre site pressenti pour l'enfouissement n'a été proposé**. Parallèlement le SMICTOM a acquis et continue d'acquérir des terres et des bâtiments situés à proximité de la nouvelle zone de stockage (environ 30 Ha dont 17 à Comper (2km). Et ce pour un projet qui concerne 12 Ha ...

Pourquoi ?

⁵ Décharge réhabilitée signifie qu'elle a été revégétalisée et une partie des jus de cette décharge est collectée. **En dépit de la méconnaissance de l'origine, de la nature et de la quantité des déchets stockés depuis 1975, la décharge n'a pas été dépolluée.**

En raison de l'absence de sérieux de la demande d'autorisation et de l'attitude évasive des porteurs du projet nous pensons que ce nouveau centre d'enfouissement s'inscrit d'une part,
dans **une logique "économique" de concentrer l'ensemble des activités polluantes sur un territoire, sans souci de l'environnement humain et culturel** et d'autre part,
il n'est que la première marche d'un dessein plus ambitieux de créer un unique et vaste centre stockage des déchets sur Brocéliande.

Logiquement dans la mise en œuvre *d'une gestion globale et cohérente des déchets sur un territoire*, l'objectif est de réduire la quantité de déchets à collecter, à traiter et à enfouir.

Dans notre cas, le SMICTOM propose d'abord une solution pour enfouir les déchets puis dans un délai plus ou moins court une amélioration de l'unité de traitement est envisagée. On nous justifie alors le choix du site de Point Clos en précisant que la performance du traitement par compostage va être accrue à court terme.

Or il n'existe ici aucun lien de cause à effet !

Nous ne pouvons que nous réjouir d'une refonte d'une unité de traitement devenue aujourd'hui totalement obsolète, mais nous nous interrogeons sur la volonté de sa mise en œuvre effective pour une valorisation maximale des déchets.

Au regard des études réalisées, **ce projet ne présente pas toutes les garanties indispensables pour prévenir les risques sanitaires et les atteintes à l'Environnement (imperméabilité du sous-sol insuffisant, non-traitement des biogaz,).**

En aucun cas, il n'est le fruit d'une réflexion et d'une concertation des élus locaux et des citoyens sur l'ensemble du SMICTOM.

Ce projet demeure très loin des enjeux du Développement Durable !

Ce projet ne tient pas compte du Principe de Précaution¹

¹ "Cependant, l'étude a mis en évidence l'insuffisance des connaissances actuelles afin d'évaluer le risque pour les populations" source : étude d'impact, fasc. IV p. 227, concernant les risques microbiologiques (bactériens, viraux ou parasitaires liés au projet d'enfouissement d'ordures. A noter qu'une des "particularités" du compostage des déchets ménagers est de favoriser la prolifération d'un micro-organisme pathogène appelé *Clostridium Botulinium*, responsable du botulisme (spores colonisant l'intestin.

LES RAISONS DE NOTRE OPPOSITION AU PROJET

1. La localisation du nouveau centre de stockage est une nouvelle atteinte au patrimoine naturel et culturel de Brocéliande !

Durant de nombreuses années, Point Clos a accueilli les déchets de 86 556 habitants en gelant des terres agricoles et en générant des nuisances mettant en cause la préservation de l'Environnement et la santé publique.

On nous propose une nouvelle décharge ayant une emprise **sur des zones humides** jouxtant **le massif forestier de Paimpont** et à proximité de sites classés tels **que le château et les étangs de Comper à Concoret (inscrits sur la liste Natura 2000)**. Cette proposition est faite sans cartographie des milieux naturels et de leur fréquentation faunistique et floristique et sans concertation ni information avec les riverains, les associations de préservation de l'Environnement et les acteurs locaux.

2. Cette nouvelle extension de la décharge aura des effets irréversibles sur l'économie locale et le tourisme

Après plusieurs années d'exode rural et de déprise agricole, ce territoire de Brocéliande à cheval sur deux Départements, sur deux Pays, se relève enfin du marasme économique. **La forte identité culturelle et patrimoniale de Brocéliande** sont aujourd'hui des facteurs d'attractivité pour l'installation de nouvelles populations et des entreprises sur ce territoire, mais aussi continuent d'attirer une masse croissante de touristes, et ce, toute l'année. La présence d'une clientèle de passage, la fixation et l'arrivée de résidents dans un contexte rural associant calme, espace et environnement de qualité tout en bénéficiant d'opportunités immobilières et hôtelières est une réalité sur les communes riveraines de Point Clos (Gael, Muel, Concoret).

Une nouvelle extension prendra en otage le développement économique local.

Plusieurs projets d'envergure territoriale sont d'ores et déjà en suspens en raison de ce projet : un aménagement pédagogique et touristique de l'arboretum à Point Clos et la création d'une usine de captage et d'embouteillage d'eau à Muel. A cela s'ajoute la dévalorisation du patrimoine foncier et immobilier pour les riverains du nouveau centre de stockage mais également la perte d'attrait de ces communes pour des nouveaux arrivants.

3. Les récents et importants déboires du SMICTOM et des établissements THEAUD au centre de stockage de La Bévinais sur la commune de Le Verger nous invitent à l'extrême méfiance !

L'insuffisance de contrôle des déchets entrants sur la décharge, le manque d'informations des citoyens sur la gestion des effluents voire le non-respect du cahier des charges nous interrogent sur la transparence et la fiabilité des intentions du SMICTOM pour ce nouveau projet.

De quelles garanties disposerons-nous sur le suivi et le savoir-faire de l'exploitant ?

A ce titre, aucune donnée précise n'apparaît dans le document d'autorisation quant aux contrôles des déchets in situ, aux contrôles des effluents, ainsi qu'aux garanties financières de l'exploitant en cas d'accidents.

4. Une étude technique du projet bâclée déconnectée du contexte local

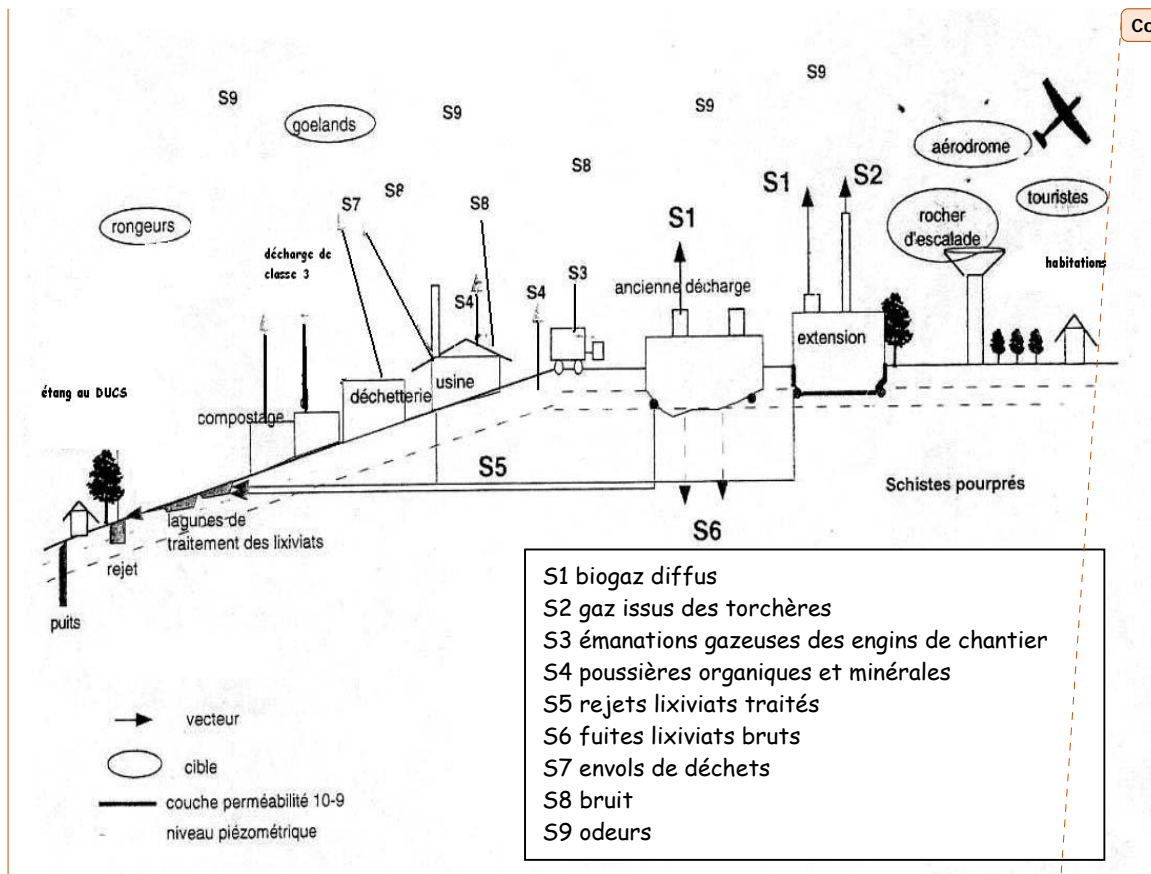
Le dossier d'autorisation présenté et notamment l'étude d'impact environnemental occulte et sous estime les réalités locales :

- **un sous-sol qui ne satisfait pas les conditions d'imperméabilité** imposées par la réglementation et présentant localement **une fissuration**,
- **un sol hydromorphe** caractéristique des zones humides, milieux naturels fragiles dont la protection est aujourd'hui une priorité européenne et régionale
- **un site projeté placé en tête de bassin versant** : le projet est situé en amont du bassin versant de l'Oust (bassin de la vilaine) via ses affluents : les fossés collecteurs sur la zone de stockage arrivent sur le ruisseau du ROZ qui se jette dans le ruisseau des douves puis dans le Doueff, l'Yvel, (qui se déverse dans l'étang aux ducs de Ploërmel, **étang qui dessert 30 000 personnes en eau potable**) le Ninian, l'Oust, la Vilaine. « Il est à noter qu'il existe des transferts possibles de lixiviats depuis l'ancienne décharge vers le milieu récepteur ; *source étude d'impact, fascicule 4, dossier d'autorisation.* ».

C'est le ruisseau du Roz qui reçoit les eaux traitées provenant de la station d'épuration des lixiviats. Les ruisseaux des Douves et le Roz ont leurs caractéristiques affectées par les lixiviats rejetés. « Au delà de 2,5 km du site, d'autres facteurs dégradants interviennent et masquent les effets du rejet, *source étude d'impact, fascicule 4, dossier d'autorisation* »

Un site placé à 40 m du massif boisé de Paimpont, classé en ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Faunistique et Floristique) de type 2, et à 2 km d'étangs classés " natura 2000 " directive européenne, dus à la présence sur ces étangs d'une flore, *Le Coléanthe Délicat*, et d'une faune, *le Triton crêté*, toutes deux en voie de disparition ;

5. Des pollutions (olfactives, visuelles, émissions gazeuses, ...) reconnues et avérées mais très largement minimisées.



Le schéma de synthèse ci-dessus précise les diverses sources polluantes potentielles recensées par le projet et sa périphérie vis-à-vis des populations potentiellement exposées. On retiendra ainsi principalement que " l'expression du risque concernera l'exposition des émissions gazeuses des populations périphériques résidentes plutôt que les populations de passage ou le temps limité de présence sur la périphérie du projet," source étude d'impact, fascicule 4.

Doit-on rester terre d'asile pour les déchets du SMICTOM en supprimant des espaces naturels fragiles, en anéantissant des projets de développement touristique et en exposant un peu plus chaque jour les populations riveraines à des pollutions diffuses !

Quelle image souhaitons-nous donner à Brocéliande ?

Quel aménagement du territoire souhaitons-nous pour les générations futures ?

Petit florilège des lacunes, inexactitudes et omissions du dossier CET Point-clos (Extrait du dossier de Geoarmor)

En guise d'introduction :

" Le projet d'extension s'inscrit dans un site (Point-clos) possédant ses propres sources de danger (comme l'ancienne décharge). Dans le cadre du projet de centre de stockage, seuls seront pris en compte les dangers inhérents à celui ci." ¹
fascicule IV, page 241

Le tourisme :

- *" Il n'existe pas à ce jour d'activité ou de particularité locale susceptible de fixer les touristes sur ce secteur " fasc V, p.37*
- *"Un projet de valorisation de l'arboretum (datant de la seconde guerre mondiale et situé à moins de 40 m du centre d'enfouissement de Point-clos) est en cours d'étude par l'Office National des Forêts. Celle ci prévoit le passage de scolaires, voyages organisés, comités d'entreprise et familles (fasc IV, p248)
"Mais cet arboretum implanté par le commandant allemand du camp d'aviation, n'est pas concerné par le projet (d'enfouissement d'ordures)" fasc IV, p 89*
- *"Il n'a pas été relevé de cheminements balisés de promenade autour du projet" fasc IV, p 20 et 90*

La population locale :

- *"Les communes périphériques du projet voient leur nombre d'habitants diminuer régulièrement (statistiques de 1990). Les taux de natalité de Gaël et Concoret sont inférieurs à la moyenne nationale. Par contre les taux de mortalité de ces deux communes , plus celle de Muel sont supérieurs à la moyenne nationale : cette surmortalité est liée principalement à l'alcoolisme, aux suicides, aux défaillances de l'appareil circulatoire et respiratoire" fasc IV, pages 72,249 et 250*
- *"Les émissions gazeuses (dues à la fermentation des déchets enterrés) peuvent générer par inhalation des affections temporaires ou au contraire régulières, certaines molécules étant classées cancérogènes (...) Les populations de passage n'encourent pas de risque sanitaire lié au projet (temps de séjour restreint) fasc. V, p.70*

¹ Toutes les phrases en italique sont tirées "in extenso" du dossier technique réalisé par le cabinet Géoarmor pour le compte du SMITCOM

La faune :

*" Peu d'espèces amphibiens observés sur le projet.
Faibles potentialités biologiques, mais présence de grands cervidés,
micromammifères (mulots , taupes) de corneilles, pigeons, faisans et bécasses" fasc
IV, p.69*

La flore :

*"Le projet s'étend sur un espace dépourvu de protections réglementaires et de
potentialités environnementales au titre de la préservation des écosystèmes.
Sa principale contrainte réside dans la proximité (40 mètres) de la forêt de Gaël-
Paimpont (plus fréquemment appelée "forêt de Brocéliande") dont il a été écarté (40
mètres) afin de préserver un espace d'isolement non aedificandi" fasc. IV p. 207*

Les pollutions diverses et l'impact sur la santé :

Sous-titre général :

*" Cet aspect est associé à la période de fonctionnement, mais également de suivi et
peut être considéré comme temporaire à très longue échéance-fin du potentiel
polluant, 50 à 60 ans sont communément admis compte tenu de la durée d'activité
du stockage" fasc. IV, p. 120*

- *" La production gazeuse issue des déchets (notamment sulfure d'hydrogène,
chloroéthylène, benzène et acide chlorydrique) subit une croissance pour
diminuer ensuite progressivement sur une période de 15 à 20 ans. Cet effet
est donc temporaire(...) fasc. IV,p. 110*
- *"Le centre d'enfouissement technique de Lapeyrouse-Fossat a fait l'objet de 2
études épidémiologiques de la part de l'Observatoire Régional de Santé de
Midi Pyrénées. Ce site de classe II reçoit des déchets ménagers et des
déchets industriels banals (mêmes déchets que ceux projetés pour
l'enfouissement de Point-clos.) depuis 1981.L'étude rétrospective réalisée en
1993 a mis en évidence des symptômes du type toux, irritation oculaire,
obstruction nasale, maux de tête, statistiquement et significativement plus
importants chez les enfants scolarisés à proximité de la décharge.(...)La
qualité de l'air et les odeurs sont le plus souvent mis en cause mais le lien
avec l'activité de la décharge est difficile à définir scientifiquement. fasc. IV p.
242*
- *"Les odeurs (liées à l'ancienne décharge) restent limitées à l'intérieur du site
de stockage" fasc. IV, p. 87*

- *"Les odeurs sont liées aux dégradations et notamment aux fermentations et se diffusent dans le milieu ambiant en relation avec les données météorologiques fasc. V, p. 43. "Les émissions odorantes constituent un facteur potentiel de gêne pour le voisinage.(...) En période de fortes températures, l'emploi de molécules masques est envisageable.(...) On retiendra à cet égard que le site est bien isolé et situé en altitude (15 mètres) par rapport à sa périphérie" fasc. V, p.62*
- *" Les ruisseaux du Roz et des Douves (qui termineront leur cours dans le Lac au Duc de Ploërmel qui dessert 30 000 personnes en eau potable) reçoivent en effet les lixiviats (jus de décharge) traités sur le site de Point-clos, et leurs caractéristiques en sont affectées. Toutefois, au delà de 2,5 km du site, d'autres facteurs dégradants interviennent et masquent les effets du rejet " fasc. IV, p.57*
- *" Les déchets reçus et traités sur site ne sont normalement pas porteurs de germes et éléments bactériens contaminants .Le transfert via les espèces animales (sauvages) ne semble pas déterminant. Pour le transfert via les eaux, le risque apparaît réduit. Quant au transfert par les airs, il est lié aux conditions météorologiques d'une part, et à la gestion du site d'autre part." fasc.IV, p. 150*
- *En ce qui concerne les agents microbiologiques, bactériens, viraux ou parasitaires justement " L'étude a mis en évidence l'insuffisance des connaissances actuelles afin d'évaluer le risque pour les populations" fasc. IV, p. 227*

En guise de conclusion temporaire :

- *"L'isolement du site, la faible densité de celui ci (du fait entre autre de la présence et de la conservation de nombreux boisements) sont des critères favorables à l'entretien de bonnes relations de voisinage entre le SMICTOM et les populations locales" fasc. IV, p. 121*
- *" La recherche d'information sur la périphérie a conduit à rencontrer la quasi totalité des résidents périphériques, au moins dans un rayon de 500 mètres. Les avis exprimés semblent bien refléter les bonnes relations tissées de longue date avec les riverains, ce qui ne préjuge pas de l'avis individuel que chacun peut avoir face à ce type de projet..." fasc. IV, p. 123*

Textes compilés par l'association Sauvegarde de Brocéliande, 100 adhérents, plus de quatre mille signatures collectées à ce jour.

C'est l'ensemble de ces éléments qui a justifié une mobilisation à l'encontre de la réalisation de ce projet et motivé la création de l'Association Sauvegarde de Brocéliande (ASB).

Tout est actuellement mis en œuvre par cette dernière pour réunir autour de cette opposition l'ensemble des forces vives du secteur ainsi que toutes les personnes attachées au développement de l'économie locale, à la préservation de la santé des populations environnantes et à la protection du site naturel et culturel de Brocéliande.

Cette action a un écho qui porte aujourd'hui bien au-delà de la Bretagne...

NOUS REPROCHONS

L'INSUFFISANCE DE LA RÉHABILITATION DE L'ANCIENNE DÉCHARGE, HATIVE ET INCOMPLÈTE

LE NON-RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT NOTAMMENT EN CE QUI CONCERNE LA PLATE-FORME T2-COMPOST.

LA PRIMAUTÉ DE LA RENTABILITÉ SUR L'ASPECT SANITAIRE, AVEC MISE EN DANGER DE LA VIE DE LA POPULATION

UNE ETUDE TECHNIQUE BACLÉE

LA CONCENTRATION D'ACTIVITÉS POLLUANTES SUR UN MÊME SECTEUR, A LA PORTE DE BROCÉLIANDE

NOUS VOULONS

LA DÉPOLLUTION DE L'ANCIENNE DÉCHARGE

(Synthèse des mesures effectuées depuis la mise en place de la couverture finale)

LE DÉPART DE LA PLATE-FORME T2 COMPOST

UNE ÉTUDE DES SITES POUVANT ACCEUILLIR UN CENTRE DE STOCKAGE SUR LES 65 COMMUNES ADHÉRENTES DU SMITCOM

L'ABANDON DU DOSSIER DE CENTRE D'ENFOUISSEMENT DE POINT-CLOS

EN PARALLÈLE, FAVORISER UNE DEMANDE COLLECTIVE DE PROTECTION ET RÉGÉNÉRATION DE LA FORÊT, ET DE RÉFLEXION SUR LE DEVENIR DE NOS DÉCHETS

Contact :

Association Sauvegarde de Brocéliande
Rue Val aux fées
56430 Concoret
e-mail : sauvegarde_broceliande@yahoo.fr
Site : <http://www.sauvegarde-broceliande.org>

Président : Philippe Du Monteil,
Vice Président : André Besnard, Pierre Coldefy
Secrétaire : Delphine Kanoui

Combat mené avec les associations :

Centre de l'Imaginaire Arthurien
CPIE – Forêt de Brocéliande
D'arbre et de Pierre Rouge
Eau et Rivière de Bretagne
Hamadryades
Les Chemins de la Concorde
SOS Brocéliande